



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 MAI 2025**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en mairie sous la présidence de M. Frédéric NAVROT, Maire.

Nombre de membres du conseil municipal : 23  
Nombre de membres en fonction : 23  
Nombre de membres ayant assisté à la séance : 16 jusqu'au point 2 et 17 à compter du point 3  
Nombre de pouvoirs : 2 jusqu'au point 2 puis 1 à partir du point 3  
Nombre de votants : 18  
Date de la convocation : 23 mai 2025  
Vote : A la majorité (2 votes contre de M. Neyhouser et M. Locquet)

=====

Etaient présents :

M. Raymond FRANZKE, Mme Catherine BASSOT, M. Richard PERRET, Mme Claire ADAM M. Yannick GROUTSCH, M. Christian HANEN, Marc BURGUND, Mme Annick GRATIER de SAINT LOUIS, M. Jean VELTRI, Mme Sandrine ZELL, M. Jean-Marc CARLUCCI Mme Maud HEMONET, Mme Marielle SANCHEZ, M. Claude BEBON, M. Alexandre LOCQUET (à compter du point 3), M. Jean-Jacques NEYHOUSER

Excusés :

Mme Nathalie COLLIN-CESTONE  
Mme Anna GALLETTA  
M. Marc BELEY  
Mme Catherine KOCZANSKI  
M. Georges KRAUS

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Josée HANESSE à M. BEBON  
M. LOCQUET à M. NEYHOUSER jusqu'au point 2 inclus

Secrétaire de Séance : M. Christian HANEN, conseiller délégué

=====

**Point 1 – Désaffectation et déclassement d'une parcelle de terrain rue de l'Étang**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la société CELLNEX TELECOM a émis le souhait d'acquérir une partie de terrain communal de 100 m<sup>2</sup> située 60 rue de l'Étang à Scy-Chazelles, sur laquelle est implantée son infrastructure de téléphonie mobile.

Cette emprise, à détacher par arpentage du bien communal cadastré section 10 parcelle 70 faisant quant à lui une surface de 27 858 m<sup>2</sup>, est située en zone d'espace naturel sur la rive de la Moselle et à proximité du port de plaisance.

Avant toute cession, il convient de constater en application des articles L. 2111-1 et L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la désaffectation de ce bien et de prononcer son déclassement du domaine public communal.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/05/2025

Application agréée E.fr.papsto.com

Cette emprise clôturée correspond au terrain d'assiette d'une infrastructure de radiotéléphonie louée par la commune à la société SFR depuis 2018.

Elle n'est de fait plus affectée à un service public ni à l'usage direct du public.

La zone à désaffecter et à déclasser du domaine public correspond au plan cadastral joint à la présente délibération.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, après constat de la désaffectation de cette zone, de prononcer son déclassement de sorte qu'elle soit intégrée dans le domaine privé communal.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L. 2111-1 et L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le constat de non-usage public ni accès au public effectué sur site selon photos jointes à la présente délibération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

CONSTATE la désaffectation de la zone située 60 rue de l'Étang à Scy-Chazelles, sur la parcelle communale cadastrée section 10, parcelle 70, conformément au plan cadastral ci-joint.

DÉCIDE de déclasser du domaine public cette zone afin de la faire entrer dans le domaine privé communal.

AUTORISE le Maire à signer tout acte administratif nécessaire à sa désaffectation.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CONFORME

SCY-CHAZELLES, le 27 MAI 2025

Le Maire  
Frédéric NAIROU



REÇU EN PREFECTURE

le 26/05/2025

Application agréée E-Inqalte.com

99\_DE-057-215706425-20250527-27528DECLPA

Commune de



**Scy-Chazelles**

1 rue de l'Esplanade  
57160 SCY-CHAZELLES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 MAI 2025**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en mairie sous la présidence de M. Frédéric NAVROT, Maire.

Nombre de membres du conseil municipal : 23  
Nombre de membres en fonction : 23  
Nombre de membres ayant assisté à la séance : 16 jusqu'au point 2 et 17 à compter du point 3  
Nombre de pouvoirs : 2 jusqu'au point 2 puis 1 à partir du point 3  
Nombre de votants : 18  
Date de la convocation : 23 mai 2025  
Vote : A la majorité (1 abstention de M. Locquet et 1 vote contre de M. Neyhouser)

=====  
Etaient présents :

M. Raymond FRANZKE, Mme Catherine BASSOT, M. Richard PERRET, Mme Claire ADAM M. Yannick GROUTSCH, M. Christian HANEN, Marc BURGUND, Mme Annick GRATIER de SAINT LOUIS, M. Jean VELTRI, Mme Sandrine ZELL, M. Jean-Marc CARLUCCI Mme Maud HEMONET, Mme Marielle SANCHEZ, M. Claude BEBON, M. Alexandre LOCQUET (à compter du point 3), M. Jean-Jacques NEYHOUSER

Excusés :

Mme Nathalie COLLIN-CESTONE  
Mme Anna GALLETTA  
M. Marc BELEY  
Mme Catherine KOCZANSKI  
M. Georges KRAUS

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Josée HANESSE à M. BEBON  
M. LOCQUET à M. NEYHOUSER jusqu'au point 2 inclus

Secrétaire de Séance : M. Christian HANEN, conseiller délégué  
=====

**Point 2 – Vente d'une parcelle de terrain rue de l'Étang**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la société CELLNEX TELECOM a émis le souhait d'acquérir une partie de terrain communal de 100 m<sup>2</sup> située 60 rue de l'Étang à Scy-Chazelles, sur laquelle est implantée une infrastructure de téléphonie mobile.

Aux termes d'une convention en date du 23/05/2018, la commune a consenti à la société SFR, le droit d'occuper en location cette surface de terrain pour y installer un relais de radiotéléphonie.

Le groupe CELLNEX a proposé à la commune le rachat du terrain d'assiette nécessaire à son infrastructure, d'une surface de 100 m<sup>2</sup> et pour un montant global de 150 000 €, tous les frais afférents étant pris en charge par CELLNEX.

Le conseil municipal, dans sa précédente délibération, a constaté la désaffectation de cette emprise et l'a déclassée du domaine public.

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/05/2025

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-057-215706425-20250527-27525VENTEP

Une estimation des services de France Domaine a été sollicitée le 8 avril 2025.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la vente à la société CELLNEX TELECOM de cette parcelle de terrain de 100 m<sup>2</sup> située 60 rue de l'Étang à Scy-Chazelles et nécessaire à son infrastructure de téléphonie mobile pour un montant de 150 000 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU l'offre de la société CELLNEX TELECOM en date du 7 avril 2025,

VU l'avis de France Domaine en date du 25 avril 2025,

VU la délibération précédente du conseil municipal relative à la désaffectation et au déclassement de la parcelle de terrain située 60 rue de l'Étang à Scy-Chazelles,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de céder la parcelle de terrain d'assiette d'une infrastructure de téléphonie mobile d'une surface de 100 m<sup>2</sup> issue par arpentage de la parcelle section 10 n°70 à la société CELLNEX TELECOM au prix de 150 000 euros.

PRECISE que les frais d'arpentage et les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents et actes se rapportant à ce dossier.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CONFORME

SCY-CHAZELLES, le 27 MAI 2025

Le Maire  
Frédéric NAVROT



REÇU EN PRÉFECTURE

le 28/05/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-057-215706425-20250527-27525VENTEP



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 MAI 2025**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en mairie sous la présidence de M. Frédéric NAVROT, Maire.

Nombre de membres du conseil municipal : 23  
Nombre de membres en fonction : 23  
Nombre de membres ayant assisté à la séance : 16 jusqu'au point 2 et 17 à compter du point 3  
Nombre de pouvoirs : 2 jusqu'au point 2 puis 1 à partir du point 3  
Nombre de votants : 18  
Date de la convocation : 23 mai 2025  
Vote : A la majorité (1 abstention de M. Locquet et 1 vote contre de M. Neyhouser)

=====  
Etaient présents :

M. Raymond FRANZKE, Mme Catherine BASSOT, M. Richard PERRET, Mme Claire ADAM M. Yannick GROUTSCH, M. Christian HANEN, Marc BURGUND, Mme Annick GRATIER de SAINT LOUIS, M. Jean VELTRI, Mme Sandrine ZELL, M. Jean-Marc CARLUCCI Mme Maud HEMONET, Mme Marielle SANCHEZ, M. Claude BEBON, M. Alexandre LOCQUET (à compter du point 3), M. Jean-Jacques NEYHOUSER

Excusés :

Mme Nathalie COLLIN-CESTONE  
Mme Anna GALLETTA  
M. Marc BELEY  
Mme Catherine KOCZANSKI  
M. Georges KRAUS

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Josée HANESSE à M. BEBON  
M. LOCQUET à M. NEYHOUSER jusqu'au point 2 Inclus

Secrétaire de Séance : M. Christian HANEN, conseiller délégué  
=====

**Point 3 – Convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie avec SFR**

M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la proposition de SFR d'installer un dispositif d'antennes et d'équipements techniques reliés à des réseaux de télécommunications dans les combles de la mairie afin de répondre aux besoins de développement de ses réseaux, actuels et futurs. L'accord prévoit une occupation initiale de 12 ans avec le versement d'un loyer de 10 000 euros nets annuels.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec SFR relative à l'installation d'un relais de radiotéléphonie dans les combles de la mairie.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

REÇU EN PREFECTURE

le 28/05/2025

Application agréée E-Inquête.com

POUR EXTRAIT CONFORME

SCY-CHAZELLES, le 27 MAI 2025

Le Maire,

Frédéric NAVROD



REÇU EN PREFECTURE

le 28/05/2025

Application agréée e-legalite.com

99\_DE-057-2157 06-425-2 025 0527-2752EL0CRTS



**Scy-Chazelles**

1 rue de l'Esplanade  
57160 SCY-CHAZELLES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 MAI 2025**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en mairie sous la présidence de M. Frédéric NAVROT, Maire.

Nombre de membres du conseil municipal : 23  
Nombre de membres en fonction : 23  
Nombre de membres ayant assisté à la séance : 16 jusqu'au point 2 et 17 à compter du point 3  
Nombre de pouvoirs : 2 jusqu'au point 2 puis 1 à partir du point 3  
Nombre de votants : 18  
Date de la convocation : 23 mai 2025  
Vote : A la majorité (2 abstentions M. Neyhouser et M. Locquet)

=====

Étaient présents :

M. Raymond FRANZKE, Mme Catherine BASSOT, M. Richard PERRET, Mme Claire ADAM M. Yannick GROUTSCH, M. Christian HANEN, Marc BURGUND, Mme Annick GRATIER de SAINT LOUIS, M. Jean VELTRI, Mme Sandrine ZELL, M. Jean-Marc CARLUCCI Mme Maud HEMONET, Mme Marielle SANCHEZ, M. Claude BEBON, M. Alexandre LOCQUET (à compter du point 3), M. Jean-Jacques NEYHOUSER

Excusés :

Mme Nathalie COLLIN-CESTONE  
Mme Anna GALLETTA  
M. Marc BELEY  
Mme Catherine KOCZANSKI  
M. Georges KRAUS

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Josée HANESSE à M. BEBON  
M. LOCQUET à M. NEYHOUSER jusqu'au point 2 inclus

Secrétaire de Séance : M. Christian HANEN, conseiller délégué

=====

**Point 4 - Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la précédente ligne de trésorerie se termine au 31 juillet prochain. La Caisse d'Épargne Grand Est Europe a été sollicitée pour une ligne de trésorerie à hauteur de 300 000 € pour une durée d'un an maximum à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Les conditions financières sont les suivantes :

Le taux d'intérêt est Ester flooré + marge de 0.90%.

Le processus de traitement est crédit d'office et débit d'office pour le remboursement.

Le paiement des intérêts se fera chaque trimestre civil par débit d'office.

Les frais de dossier sont de 300 € prélevés en une seule fois.

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 26/05/2025

Application agréée E-lesaffaires.com

Il n'y a pas de commission d'engagement ni de commission de mouvement.

La commission de non-utilisation s'élève à 0.20 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE l'offre financière de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe,

DECIDE d'autoriser le Maire à ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 € dont les conditions financières sont citées ci-dessus,

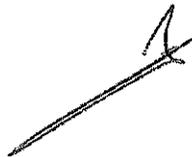
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier y compris en cas de déblocage des fonds,

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CONFORME

SCY-CHAZELLES, le 27 MAI 2025

Le Maire,  
Frédéric NAVROT



REÇU EN PREFECTURE

le 28/05/2025

Application agréée E Inqatocorn

99\_DE-057-2157 06425-20250520-2752SL IGET



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 MAI 2025**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en mairie sous la présidence de M. Frédéric NAVROT, Maire.

Nombre de membres du conseil municipal : 23  
Nombre de membres en fonction : 23  
Nombre de membres ayant assisté à la séance : 16 jusqu'au point 2 et 17 à compter du point 3  
Nombre de pouvoirs : 2 jusqu'au point 2 puis 1 à partir du point 3  
Nombre de votants : 18  
Date de la convocation : 23 mai 2025  
Vote : A la majorité (1 abstention de M. Locquet et 1 vote contre de M. Neyhouser)

=====

Etaient présents :

M. Raymond FRANZKE, Mme Catherine BASSOT, M. Richard PERRET, Mme Claire ADAM M. Yannick GROUTSCH, M. Christian HANEN, Marc BURGUND, Mme Annick GRATIER de SAINT LOUIS, M. Jean VELTRI, Mme Sandrine ZELL, M. Jean-Marc CARLUCCI Mme Maud HEMONET, Mme Marielle SANCHEZ, M. Claude BEBON, M. Alexandre LOCQUET (à compter du point 3), M. Jean-Jacques NEYHOUSER

Excusés :

Mme Nathalie COLLIN-CESTONE  
Mme Anna GALLETTA  
M. Marc BELEY  
Mme Catherine KOCZANSKI  
M. Georges KRAUS

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Josée HANESSE à M. BEBON  
M. LOCQUET à M. NEYHOUSER jusqu'au point 2 inclus

Secrétaire de Séance : M. Christian HANEN, conseiller délégué

=====

**Point 5 – Adoption du règlement intérieur de la Maison des Associations**

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal d'adopter un règlement intérieur pour la Maison des Associations. Plusieurs raisons motivent cette proposition.

Si un règlement existe pour les associations qui utilisent cet espace, il n'existe pas de règlement spécifique quand les lieux sont loués à des locataires.

La proximité de ce bâtiment avec le futur restaurant et le voisinage direct invite à prendre des dispositions tendant à garantir une bonne cohabitation et à limiter les éventuelles nuisances (sonores et de stationnement en particulier).

Les autres dispositions concernent principalement les conditions d'utilisation et les mesures de sécurité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

REÇU EN PREFECTURE

le 28/05/2025

Application agréée E-liquites.com

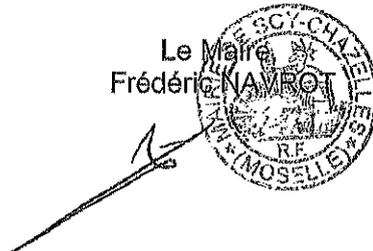
ADOPTE le règlement intérieur de la Maison des Associations tel qu'annexé.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CONFORME

SCY-CHAZELLES, le 27 MAI 2025

Le Maire  
Frédéric NAVROT



REÇU EN PRÉFECTURE

le 28/05/2025

Application agréée E-Inqatta.com

99\_DE-057-215706425-20250527-27526REGLIN

Commune de



**Scy-Chazelles**

1 rue de l'Esplanade  
57160 SCY-CHAZELLES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 MAI 2025**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en mairie sous la présidence de M. Frédéric NAVROT, Maire.

Nombre de membres du conseil municipal : 23  
Nombre de membres en fonction : 23  
Nombre de membres ayant assisté à la séance : 16 jusqu'au point 2 et 17 à compter du point 3  
Nombre de pouvoirs : 2 jusqu'au point 2 puis 1 à partir du point 3  
Nombre de votants : 18  
Date de la convocation : 23 mai 2025  
Vote : A la majorité (1 abstention de M. Locquet et 1 vote contre de M. Neyhouser)

=====

Étaient présents :

M. Raymond FRANZKE, Mme Catherine BASSOT, M. Richard PERRET, Mme Claire ADAM M. Yannick GROUTSCH, M. Christian HANEN, Marc BURGUND, Mme Annick GRATIER de SAINT LOUIS, M. Jean VELTRI, Mme Sandrine ZELL, M. Jean-Marc CARLUCCI Mme Maud HEMONET, Mme Marielle SANCHEZ, M. Claude BEBON, M. Alexandre LOCQUET (à compter du point 3), M. Jean-Jacques NEYHOUSER

Excusés :

Mme Nathalie COLLIN-CESTONE  
Mme Anna GALLETTA  
M. Marc BELEY  
Mme Catherine KOCZANSKI  
M. Georges KRAUS

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Josée HANESSE à M. BEBON  
M. LOCQUET à M. NEYHOUSER jusqu'au point 2 Inklus

Secrétaire de Séance : M. Christian HANEN, conseiller délégué

=====

**Point 6 – Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) 2025-2030 sur le territoire de l'Eurométropole de Metz.**

M. le Maire rappelle que la loi du 5 juillet 2000 dite Besson relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage impose dans chaque département, l'élaboration d'un Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV).

En Moselle, le SDAHGV 2017-2023 a été adopté fin 2017 pour 6 ans. Sa révision a été engagée en 2023 par les services de l'Etat et le Conseil Départemental associant l'ensemble des partenaires institutionnels (EPCI, communes, services de l'Etat, Education nationale, associations et représentants de la communauté des gens du voyage).

C'est ainsi qu'un projet de SDAHGV a été transmis aux collectivités le 11 mars 2025, faisant suite à une réunion de présentation avec les intercommunalités le 10 janvier 2025 en Préfecture.

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/05/2025

Application agréée E-hpato.com

Pour mémoire, la loi NOTRe, a transféré au 1er janvier 2017 la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » aux EPCI.

Considérant les arguments et l'avis défavorable de l'Eurométropole en date du 13 mai dernier sur le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de soutenir la position de l'Eurométropole de Metz sur le projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage sur son territoire,

DEMANDE à l'Etat de tenir ses engagements en matière de traitement et d'expulsion des occupations illicites sur le territoire, alors même que l'Eurométropole de Metz répond à ses obligations ;

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CONFORME

SCY-CHAZELLES, le 27 MAI 2025

Le Maire  
Frédéric NAVROT



REÇU EN PREFECTURE

Le 28/05/2025

Application agréée F. Benoit 2011

99\_DE-057-215746425-20250527-275259 IREGÉ

Commune de



1 rue de l'Esplanade  
57160 SCY-CHAZELLES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 MAI 2025**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en mairie sous la présidence de M. Frédéric NAVROT, Maire.

Nombre de membres du conseil municipal : 23  
Nombre de membres en fonction : 23  
Nombre de membres ayant assisté à la séance : 16 jusqu'au point 2 et 17 à compter du point 3  
Nombre de pouvoirs : 2 jusqu'au point 2 puis 1 à partir du point 3  
Nombre de votants : 18  
Date de la convocation : 23 mai 2025  
Vote : A l'unanimité

=====

Étaient présents :

M. Raymond FRANZKE, Mme Catherine BASSOT, M. Richard PERRET, Mme Claire ADAM M. Yannick GROUTSCH, M. Christian HANEN, Marc BURGUND, Mme Annick GRATIER de SAINT LOUIS, M. Jean VELTRI, Mme Sandrine ZELL, M. Jean-Marc CARLUCCI Mme Maud HEMONET, Mme Marielle SANCHEZ, M. Claude BEBON, M. Alexandre LOCQUET (à compter du point 3), M. Jean-Jacques NEYHOUSER

Excusés :

Mme Nathalie COLLIN-CESTONE  
Mme Anna GALLETTA  
M. Marc BELEY  
Mme Catherine KOCZANSKI  
M. Georges KRAUS

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Josée HANESSE à M. BEBON  
M. LOCQUET à M. NEYHOUSER jusqu'au point 2 inclus

Secrétaire de Séance : M. Christian HANEN, conseiller délégué

=====

**Point 7 – Procédure de biens sans maître – délibération autorisant le maire à demander la délivrance d'extraits des registres de l'enregistrement et des déclarations de succession**

Madame Bassot, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, rappelle au conseil municipal que la commune dispose d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) sur une partie de son territoire, tout comme LESSY, depuis décembre 2013. Il rappelle également qu'en janvier 2024, elle a engagé une procédure d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental (AFAFE) qui permettra, entre autres, de faciliter la mise en œuvre opérationnelle du PAEN sur le volet foncier.

Dans ce cadre elle souhaite mener une procédure de biens sans maître afin de se rendre propriétaire de parcelles abandonnées et en friches qui peuvent devenir des opportunités pour l'aménagement du territoire.

L'article 713 du code civil précise que les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/05/2025

Application agréée E-Inspire.com

Les articles L. 1123.1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques définissent les biens considérés comme n'ayant pas de maître et précisent les modalités et procédures d'acquisition de ces biens.

Ainsi sont considérés comme n'ayant pas de maître, les biens qui font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté.

Madame Bassot informe les membres du conseil municipal qu'au regard des données cadastrales les biens listés dans le tableau annexé, dont les propriétaires sont décédés depuis plus de 30 ans sont susceptibles d'être considérés comme n'ayant pas de maître.

L'article L. 106 du livre des procédures fiscales prévoit en son cinquième alinéa que le Maire peut, dans le cadre de l'article 713 du code civil et sur autorisation du conseil municipal, obtenir communication des documents de l'enregistrement sans avoir à produire une ordonnance du juge du tribunal judiciaire.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à demander la délivrance d'extraits des registres de l'enregistrement et des déclarations de succession déposées dans le cadre des recherches relatives à la dévolution d'un bien immobilier sans maître mentionné à l'article 713 du code civil.

Sur proposition de Madame Bassot,

VU l'article 713 du Code Civil qui dispose que "*les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés. (...) Toutefois, la propriété est transférée de plein droit à l'Etat si la commune renonce à exercer ses droits(...)*";

VU l'article L.106 du livre des procédures fiscales qui dispose que "*Le maire ou les personnes agissant à sa demande peuvent, sur délibération du conseil municipal, sans qu'il soit besoin de demander l'ordonnance du juge du tribunal judiciaire, obtenir des extraits des registres de l'enregistrement clos depuis moins de cinquante ans pour le besoin des recherches relatives à la dévolution d'un bien mentionné à l'article 713 du code civil*",

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU les extraits du livre foncier,

VU les extraits de la matrice cadastrale,

CONSIDERANT qu'afin de garantir la préservation à long terme des espaces naturels du coteau, le Conseil Départemental de la Moselle a validé, le 16 décembre 2013, un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) sur une partie des territoires de LESSY et SCY-CHAZELLES ainsi qu'un programme d'actions,

CONSIDERANT que les axes suivants figurent au programme d'actions :

- La stratégie foncière,
- La préparation du site pour accueillir des porteurs de projets,
- L'installation de porteurs de projets et le développement des activités agricoles,
- La gestion environnementale et paysagère du site,
- Les usages pédagogiques et de loisirs,

REÇU EN PREFECTURE

le 28/05/2025

Application agréée E-Inpiste.com

CONSIDERANT que le conseil municipal de SCY-CHAZELLES a demandé, lors de sa séance du 30 janvier 2024, la mise en œuvre d'un aménagement foncier agricole, forestier et environnemental pour permettre la poursuite de son projet de territoire,

CONSIDERANT que l'article L.111-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime prévoit : « Pour parvenir à la réalisation des objectifs définis par le présent titre, la politique d'aménagement rural devra notamment [...] 9° Contribuer à la prévention des risques naturels. »,

CONSIDERANT que la commune de SCY-CHAZELLES est couverte par un Plan de Prévention des Risques (PPR) naturels « inondations » et « mouvements de terrain »,

CONSIDERANT que le conseil municipal doit autoriser le maire ou les personnes agissant à sa demande, afin qu'ils puissent obtenir des extraits des registres de l'enregistrement clos depuis moins de cinquante ans ainsi que des déclarations de succession déposées pour le besoin des recherches relatives à la dévolution d'un bien mentionné à l'article 713 du code civil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 – Autorise Monsieur le Maire de la commune de SCY-CHAZELLES, à demander la délivrance des extraits des registres de l'enregistrement et des déclarations de succession déposées dans le cadre des recherches relatives à la dévolution du bien immobilier sans maître mentionné à l'article 713 du code civil désignés dans le tableau annexé à la présente délibération

Article 2 – Autorise le Maire à déléguer à Madame Catherine BASSOT, Adjointe au Maire en charge de l'urbanisme, la possibilité d'obtenir la délivrance d'extraits des registres de l'enregistrement et des déclarations de succession déposées.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CONFORME

SCY-CHAZELLES, le 27 MAI 2025

Le Maire,  
Frédéric NAVROT



REÇU EN PREFECTURE

le 28/05/2025

Application agréée E-Inquisto.com

99\_DE-057-2157 06425-2025 0527-275258 IENSS

Procédure Biens Sans Maître  
Liste des biens potentiellement sans maître

Commune de SCY-CHAZELLES	Section	Numéro parcelle	Surface DGFIP (m <sup>2</sup> )	Inscription livre foncier de Scy-Chazelles / Num AMALFI	Propriétaire 1	Propriétaire 2	Propriétaire 3
M00002	08	0093	707	I2006MET 182832C	M BOURY/FERNAND ADRIEN - P - 57160 SCY CHAZELLES - né le 28/05/1910 à SCY-CHAZELLES - décédé le 02/11/1993 à METZ	M BOURY/EMILE EDOUARD - P - 57160 SCY CHAZELLES - né le 01/11/1902 à SCY-CHAZELLES - Décédé le 08/01/1995 à KESKASTEL (Bas-Rhin)	-
	06	0093	945	I2006MET 183610C	MME GEBHARDT/MATHILDE EMILIE LEONIE - P - 11 RUE DE LA TOUR 57160 SCY CHAZELLES Né(e) le 16/07/1909 à 57 MOULINS-LES-METZ - Décédée le 26/05/1994 à ARESSY (Pyrénées Atlantiques)	M MAGUIN/FERDINAND - P - 5 RUE GEORGES BERNANOS 57050 METZ - Né le 17/08/1904 à METZ - Décédé à Scy-Chazelles le 05/04/1967	-
T00011	02	0117	536	I2006MET 183428C	MME BERVILLE/SIDONIE - P - 57160 SCY CHAZELLES - Née le 27/07/1898 à MOULINS-LES-METZ - Décédée le 03/07/1953 à SCY-CHAZELLES	M THILLOT/AUGUSTE - P - 57160 SCY CHAZELLES - Né le 19/11/1891 à SCY-CHAZELLES - Décédé le 07/04/1971 à SCY-CHAZELLES	-
	06	0187	483	I2006MET 183427C	MME COLLON/JULIE - P - 57160 SCY CHAZELLES Née le 22/09/1876 à NOVEANT (Moselle) - Décédée le 22/08/1933 à LONGEVILLE-LES-METZ	MME THOMAS/LUCIE - G - 78 RUE DE VERDUN-57160 CHATEL ST GERMAIN - Née le 23/10/1912 à SCY-CHAZELLES - Décédée le 16/11/1984 à METZ	M THOMAS/EMILE - P - 57160 SCY CHAZELLES - Né le 07/09/1875 à Scy-Chazelles - Décédé le 20/02/1922 à SCY-CHAZELLES
V00010	08	0146	678	I2006MET 182918C	M VIRRION/ACHILLE - P - 17 VOIE DE LA LIBERTE 57160 SCY CHAZELLES - Né le 20/02/1883 à CORNY (Moselle) - Décédé le 05/11/1930 à METZ	-	-
	01	0046	1181	I2006MET 183580C	MME FODE/MARIE CATHERINE - P - 57160 SCY CHAZELLES - Née le 28/10/1892 à NANCY - Décédée le 28/02/1976 à PARIS 16ème	M VOIZARD/PIERRE - P - 3 AV DE BRETTEVILLE 92200 NEUILLY SUR SEINE - Né le 22/08/1896 à TOUL - Décédé le 02/12/1982 à NEUILLY-SUR-SEINE	-
V00014	06	0028	723	I2006MET 183577C	MME FODE/MARIE CATHERINE - P - 57160 SCY CHAZELLES - Née le 28/10/1892 à NANCY - Décédée le 28/02/1976 à PARIS 16ème	-	-
	06	0087	738	I2006MET 183578C	MME FODE/MARIE CATHERINE - P - 57160 SCY CHAZELLES - Née le 28/10/1892 à NANCY - Décédée le 28/02/1976 à PARIS 16ème	-	-
W00001	06	0107	1008	I2006MET 183579C	MME FODE/MARIE CATHERINE - P - 57160 SCY CHAZELLES - Née le 28/10/1892 à NANCY - Décédée le 28/02/1976 à PARIS 16ème	-	-
	09	0140	827	I2006MET 183581C	M WAGNER/EMILE EUGENE GUSTAVE - P - 2 AV DU PARC DES SPORTS 74000 ANNECY - Né le 05/01/1912 à METZ - Décédé le 25/04/1980 à ANNECY	-	-
W00001	05	0016	1268	I2006MET 184250C	M WAGNER/EMILE EUGENE GUSTAVE - P - 2 AV DU PARC DES SPORTS 74000 ANNECY - Né le 05/01/1912 à METZ - Décédé le 25/04/1980 à ANNECY	-	-
	05	0016	1268	I2006MET 184250C	M WAGNER/EMILE EUGENE GUSTAVE - P - 2 AV DU PARC DES SPORTS 74000 ANNECY - Né le 05/01/1912 à METZ - Décédé le 25/04/1980 à ANNECY	-	-

Commissaire  
REÇU EN PREFECTURE  
Le 28/05/2025  
Application agréée e-justice.com  
99\_DE-057-2157 06425-20250527-275256 IENSS

## Liste des biens potentiellement sans maître

08	0022	1190	12006MET 183410C	MME SCHWARTZ/MADELEINE - P - RUE SAINT ANDRE 57950 MONTIGNY LES METZ - Née le 18/06/1876 à HOFF (Moselle) - Décédée le 25/01/1946 à SCY-CHAZELLES	M WAGNER/EMILE - P - RUE SAINT ANDRE 57950 MONTIGNY LES METZ - Né le 22/11/1884 à METZ - Décédé le 11/01/1952 à SCY-CHAZELLES	-
06	0128	1655	12006MET 184674C	M WEILER/ROLAND - P - AV DE LA MEDITERRANEE 34340 MARSEILLAN - Né le 10/06/1924 à SCY-CHAZELLES - Décédé le 20/04/1994 à BEZIERS (Hérault)	-	-

REÇU EN PREFECTURE  
Le 28/05/2025

Application eSigne E-liquide.com



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 MAI 2025**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en mairie sous la présidence de M. Frédéric NAVROT, Maire.

Nombre de membres du conseil municipal : 23  
Nombre de membres en fonction : 23  
Nombre de membres ayant assisté à la séance : 16 jusqu'au point 2 et 17 à compter du point 3  
Nombre de pouvoirs : 2 jusqu'au point 2 puis 1 à partir du point 3  
Nombre de votants : 18  
Date de la convocation : 23 mai 2025  
Vote : A l'unanimité

Étaient présents :

M. Raymond FRANZKE, Mme Catherine BASSOT, M. Richard PERRET, Mme Claire ADAM M. Yannick GROUTSCH, M. Christian HANEN, Marc BURGUND, Mme Annick GRATIER de SAINT LOUIS, M. Jean VELTRI, Mme Sandrine ZELL, M. Jean-Marc CARLUCCI Mme Maud HEMONET, Mme Marielle SANCHEZ, M. Claude BEBON, M. Alexandre LOCQUET (à compter du point 3), M. Jean-Jacques NEYHOUSER

Excusés :

Mme Nathalie COLLIN-CESTONE  
Mme Anna GALLETTA  
M. Marc BELEY  
Mme Catherine KOCZANSKI  
M. Georges KRAUS

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Josée HANESSE à M. BEBON  
M. LOCQUET à M. NEYHOUSER jusqu'au point 2 inclus

Secrétaire de Séance : M. Christian HANEN, conseiller délégué

**Point 8 – Charte d'engagement avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat -  
service de conseil en énergie partagé**

M. Franzke, adjoint au Maire en charge des travaux d'investissement et des économies d'énergie, rappelle aux membres du conseil municipal qu'en 2024, l'Eurométropole de Metz a mené une enquête auprès de ses communes afin d'évaluer leurs besoins en matière d'accompagnement à la réalisation de travaux de rénovation et d'efficacité énergétique sur leur patrimoine.

Les communes qui se sont exprimées à cette occasion ont souhaité bénéficier d'un accompagnement dans l'établissement de leurs programmes d'efficacité énergétique, le suivi de leurs consommations énergétiques, l'aide à la recherche de financements, l'accompagnement au développement des énergies renouvelables ou encore l'appui à la mise en place de groupements de commande pour la réalisation d'audits énergétiques.

Le Bureau métropolitain du 24 juin 2024 a donc décidé la création d'un service mutualisé de Conseil en Energie Partagé (CEP). Ce service permet de mutualiser une compétence énergie

REÇU EN PREFECTURE

le 28/05/2025

Application agréée E-Inqsto.com

93\_DE-057-215706425-20250527-275250UNVAL

entre plusieurs communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) n'ayant pas la taille ou les ressources suffisantes pour s'en doter en interne.

L'objectif est de leur permettre de mener une politique énergétique maîtrisée sur leur patrimoine. Ce dispositif, soutenu par l'ADEME, sera mis en œuvre par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) du Pays Messin au regard de son expérience et des compétences qu'elle développe.

L'ALEC du Pays Messin a recruté un technicien afin de réaliser auprès des communes de l'Eurométropole de Metz le service de Conseil en Energie Partagé. Les communes concernées sont celles de moins de 10 000 habitants.

Il est proposé que la commune adopte cette charte d'engagement afin de définir les modalités selon lesquelles la commune bénéficiera du service de Conseil en Énergie Partagé porté par l'ALEC du Pays Messin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à signer la charte d'engagement avec l'ALEC du pays messin relatif au service de conseil en énergie partagé.

DESIGNE M. Raymond FRANZKE comme référent énergie pour la commune et interlocuteur privilégié du CEP.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CONFORME

SCY-CHAZELLES, le 27 MAI 2025

Le Maire

Frédéric NAVROT



REÇU EN PREFECTURE

le 28/05/2025

Application créée e-Logithe.com

99\_DE-057-215706425-20250527-27525CONVAL

Commune de



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 MAI 2025**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en mairie sous la présidence de M. Frédéric NAVROT, Maire.

Nombre de membres du conseil municipal : 23  
Nombre de membres en fonction : 23  
Nombre de membres ayant assisté à la séance : 16 jusqu'au point 2 et 17 à compter du point 3  
Nombre de pouvoirs : 2 jusqu'au point 2 puis 1 à partir du point 3  
Nombre de votants : 18  
Date de la convocation : 23 mai 2025  
Vote : A l'unanimité

=====

Etaient présents :

M. Raymond FRANZKE, Mme Catherine BASSOT, M. Richard PERRET, Mme Claire ADAM M. Yannick GROUTSCH, M. Christian HANEN, Marc BURGUND, Mme Annick GRATIER de SAINT LOUIS, M. Jean VELTRI, Mme Sandrine ZELL, M. Jean-Marc CARLUCCI Mme Maud HEMONET, Mme Martelle SANCHEZ, M. Claude BEBON, M. Alexandre LOCQUET (à compter du point 3), M. Jean-Jacques NEYHOUSER

Excusés :

Mme Nathalie COLLIN-CESTONE  
Mme Anna GALLETTA  
M. Marc BELEY  
Mme Catherine KOCZANSKI  
M. Georges KRAUS

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Josée HANESSE à M. BEBON  
M. LOCQUET à M. NEYHOUSER jusqu'au point 2 inclus

Secrétaire de Séance : M. Christian HANEN, conseiller délégué

=====

**Point 9 – Subvention USEP**

Mme Adam, adjointe au Maire en charge de la vie associative, du tourisme et des affaires scolaires, informe les membres du conseil municipal d'un courrier reçu récemment de l'USEP sollicitant de la commune une participation de 3.50 euros par enfant inscrit au sein de notre école ayant participé aux rencontres sportives organisées aux mois de mai et juin 2024.

Considérant les 215 élèves concernés, il est proposé de verser un montant de 752.50 euros à l'USEP.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à verser une subvention d'un montant de 752.50 euros à l'USEP pour participer aux frais engagés dans le cadre des rencontres sportives de 2024 auxquelles ont participé 215 élèves du groupe scolaire Bernard Rabas.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

REÇU EN PREFECTURE

Le 26/05/2025

Application selon E-foi@lms.com

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CONFORME

SCY-CHAZELLES, le 27 MAI 2025

Le Maire,  
Frédéric NAVROT



REÇU EN PREFECTURE

le 28/05/2025

Application agréée e-fir.palke.com

99\_DE-057-215706426-20250527-27526SUBUSE

Commune de



1 rue de l'Esplanade  
57160 SCY-CHAZELLES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 MAI 2025**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en mairie sous la présidence de M. Frédéric NAVROT, Maire.

Nombre de membres du conseil municipal : 23  
Nombre de membres en fonction : 23  
Nombre de membres ayant assisté à la séance : 16 jusqu'au point 2 et 17 à compter du point 3  
Nombre de pouvoirs : 2 jusqu'au point 2 puis 1 à partir du point 3  
Nombre de votants : 18  
Date de la convocation : 23 mai 2025  
Vote : A l'unanimité

=====

Etaient présents :

M. Raymond FRANZKE, Mme Catherine BASSOT, M. Richard PERRET, Mme Claire ADAM M. Yannick GROUTSCH, M. Christian HANEN, Marc BURGUND, Mme Annick GRATIER de SAINT LOUIS, M. Jean VELTRI, Mme Sandrine ZELL, M. Jean-Marc CARLUCCI Mme Maud HEMONET, Mme Marielle SANCHEZ, M. Claude BEBON, M. Alexandre LOCQUET (à compter du point 3), M. Jean-Jacques NEYHOUSER

Excusés :

Mme Nathalie COLLIN-CESTONE  
Mme Anna GALLETTA  
M. Marc BELEY  
Mme Catherine KOCZANSKI  
M. Georges KRAUS

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Josée HANESSE à M. BEBON  
M. LOCQUET à M. NEYHOUSER jusqu'au point 2 inclus

Secrétaire de Séance : M. Christian HANEN, conseiller délégué

=====

**Point 10 – Festival 'Musiques sur les Côtes'**

Madame Adam, adjointe au Maire en charge de la vie associative, des affaires scolaires et du tourisme, rappelle que les communes de Lessy, Plappeville, Lorry-les-Metz et Scy-Chazelles organisent conjointement le festival 'Musiques sur les Côtes' dont la prochaine édition est prévue du 9 au 12 octobre 2025.

Afin de répartir les tâches assignées à chacune des communes et de permettre de régler les participations financières relatives à ce festival, il est proposé de signer la convention jointe en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec les communes de Lessy, Plappeville et Lorry-les-Metz la convention relative à l'organisation de la 24<sup>ème</sup> édition du festival 'Musiques sur les Côtes' et de prévoir la participation de 500 € de la commune pour l'organisation de ce festival.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/05/2025

Application agréée E-legal.com

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CONFORME

SCY-CHAZELLES, le 27 MAI 2025

Le Maire  
Frédéric NAVROT



REÇU EN PREFECTURE

le 28/05/2025

Application agréée E-legal.com

99\_DE-057-215706425-20250527-27526SUBFES



**Scy-Chazelles**

1 rue de l'Esplanade  
57160 SCY-CHAZELLES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 MAI 2025**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en mairie sous la présidence de M. Frédéric NAVROT, Maire.

Nombre de membres du conseil municipal : 23  
Nombre de membres en fonction : 23  
Nombre de membres ayant assisté à la séance : 16 jusqu'au point 2 et 17 à compter du point 3  
Nombre de pouvoirs : 2 jusqu'au point 2 puis 1 à partir du point 3  
Nombre de votants : 18  
Date de la convocation : 23 mai 2025  
Vote : /

Étaient présents :

M. Raymond FRANZKE, Mme Catherine BASSOT, M. Richard PERRET, Mme Claire ADAM M. Yannick GROUTSCH, M. Christian HANEN, Marc BURGUND, Mme Annick GRATIER de SAINT LOUIS, M. Jean VELTRI, Mme Sandrine ZELL, M. Jean-Marc CARLUCCI Mme Maud HEMONET, Mme Marielle SANCHEZ, M. Claude BEBON, M. Alexandre LOCQUET (à compter du point 3), M. Jean-Jacques NEYHOUSER

Excusés :

Mme Nathalie COLLIN-CESTONE  
Mme Anna GALLETTA  
M. Marc BELEY  
Mme Catherine KOCZANSKI  
M. Georges KRAUS

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Josée HANESSE à M. BEBON  
M. LOCQUET à M. NEYHOUSER jusqu'au point 2 inclus

Secrétaire de Séance : M. Christian HANEN, conseiller délégué

**Point 11- Jury criminel 2026 - Tirage au sort sur la liste électorale**

M. le Maire rappelle la procédure quant à la désignation des jurés pour les assises.

VU les articles 259 et suivants du code de procédure pénale,

VU l'arrêté préfectoral N° 2025-DCL-4-110 du 13 mars 2025 fixant la répartition des jurés en vue de la formation du jury criminel 2026,

Considérant que le nombre des jurés pour la liste annuelle est réparti par commune ou communes regroupées, proportionnellement au tableau officiel de la population ainsi qu'il suit : 2 jurés pour la commune de Scy-Chazelles,

Considérant qu'en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, le Maire de Scy-Chazelles doit tirer au sort publiquement, à partir de la liste électorale de la commune, un nombre triple de celui fixé à l'article 2 de l'arrêté préfectoral susvisé, soit 6 noms,

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/05/2025

Application agréée E-Inqaba.com

Le conseil municipal,

PROCEDE au tirage au sort de 6 noms sur la liste électorale de la commune :

- M. MELCHIOR Jean-Claude Albert, né le 26/12/1950 à Metz (57), domicilié 10 rue de la Prairie à Scy-Chazelles ;
- M. DELIQUE Gérald Jean-Claude, né le 9/05/1974 à Vénissieux (69), domicilié 2 rue Saint Vincent à Scy-Chazelles ;
- M. STARCK Francis Charles Yvon, né le 7/10/1955 à Metz (57), domicilié 91 voie de la Liberté à Scy-Chazelles ;
- Mme PINEAU Aurélie Sandrine, née le 3/06/1996 à Nancy (54), domiciliée 11 rue en Prille à Scy-Chazelles ;
- Mme. BERTEAU Régine Annie, née le 27/02/1963 à Metz (57), domiciliée 9 route de Longeville à Scy-Chazelles ;
- Mme WILLIG Lilliane Louise, née le 14/01/1948 à Ban Saint Martin (57), domiciliée 2 rue en Prille à Scy-Chazelles.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CONFORME

SCY-CHAZELLES, le 27 MAI 2025

Le Maire,  
Frédéric NAVROIT



REÇU EN PREFECTURE

le 28/05/2025

Application agréée E.frapais.com

99\_DE-057-2167 06426-2025 0527-27526 JURVCR